

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023 – 27/09/2023 – 7

*Commission d'appel d'offres : désignation d'un titulaire et d'un suppléant
parmi les enseignants-chercheurs*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 27 mai 2008 relative à la composition de la commission d'appel d'offres

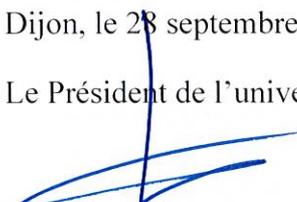
Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 15 Membres représentés : 5 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **désigne les représentants des enseignants-chercheurs au sein de la commission d'appel d'offres :**

- **Monsieur Luis le Moyne, élu en qualité de titulaire**
- **Monsieur Lionel Crognier, élu en qualité de suppléant**

Dijon, le 28 septembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement